



## MRC de Sept-Rivières

### AVIS PUBLIC

#### Règlement n° 03-2016

**RÈGLEMENT NO 03-2016 « MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT CONCERNANT LA SUPERFICIE PERMISE POUR L'HÉBERGEMENT COMMERCIAL SUR L'ÎLE GROSSE BOULE DANS L'AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉ-TOURISTIQUE »**

**AVIS EST DONNÉ QUE** le Conseil de la MRC de Sept-Rivières a adopté, lors de la séance régulière du 21 juin 2016, le règlement N° 03-2016 « Modification au schéma d'aménagement et développement concernant la superficie permise pour l'hébergement commercial sur l'Île Grosse Boule dans l'aire d'affectation récréo-touristique »

Ce règlement est entré en vigueur le 18 août 2016.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, situé au 106, rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, où copie de ce règlement peut être obtenue. Elles peuvent également le consulter sur le site Internet de la MRC de Sept-Rivières au [www.mrc.septrivieres.qc.ca](http://www.mrc.septrivieres.qc.ca).

**DONNÉ à Sept-Îles, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre de l'an deux mille seize.**

**SIGNÉ**

**Alain Lapierre**  
Directeur général et secrétaire trésorier